

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 9 juillet 2021
à 14 h 30 en la salle polyvalente René Monnet**

Convocation du Convocation du 5 juillet 2021

Étaient présents :

CHRÉTIEN Claudine
CARAPLIS Jacques
CARRARA Julie
BLANC Roger
HÉLAS Jean-Louis
LE COZ-BEY Françoise
POUCHOT ROUGE BLANC Georges
ROUX Henry-Pierre

Étaient absents :

MONNET Gautier Pouvoir à LE COZ-BEY Françoise
NOVO Riccardo
RAVARY Martin Pouvoir à CARRARA Julie

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents,
Mr HELAS Jean-Louis, Conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé secrétaire de séance.

Avant d'examiner les points à l'ordre du jour Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter une délibération relative à l'éventuelle embauche de personnels pour la barrière de la Haute Vallée en attendant son installation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,

Autorise cette délibération

Madame le maire rend compte de la décision 2021-01 relative à l'achat de l'engin polyvalent (UNIMOG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,

Approuve cette décision

La séance débute à 14h42

1 – Finances

1.1 Décision modificative investissement opération 196 – engin polyvalent

Madame le Maire rappelle le budget primitif 2021 d'investissement qui prévoyait la somme de 156 000€ à l'opération 196, pour l'achat d'un engin polyvalent.

Vu le montant de l'opération, une procédure d'appel d'offres a été réalisée entraînant des frais d'annonces légales qui ont été imputés à cette opération.

Une seule offre a été déposée et validée par la commission d'appel d'offres le 30/06/21 pour un montant de 130 000€ HT soit 156 000€ TTC.

Afin d'avoir les crédits nécessaires pour financer cette opération ainsi que d'éventuels frais annexes il est donc nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

- Prendre la somme de 2000€ à l'opération 185 patrimoine religieux du BP 2021 section investissement – pour un montant de 2000€
- Affecter la somme de 2000€ à l'opération 196 – engin polyvalent du BP 2021 section investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,

- Adopte la décision modificative n°1 relative à l'opération 196 du BP 2021 – section investissement comme énoncée ci-dessus.

1.2 Vente de véhicules

1.2.1 UNIMOG

Parallèlement à l'achat d'un nouvel engin polyvalent, nous avons une proposition d'achat de l'ancien UNIMOG comme Epave, par Mme LOIACONO pour un montant de 5000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,

- Décide de vendre cet engin comme épave à Mme Loiacono pour la somme de 5000€
- Autorise Mme le maire à encaisser la somme (par chèque de banque ou équivalent) et à procéder aux écritures comptables nécessaires et correspondantes à cette vente.

1.2.2 bus scolaire

Vu l'acquisition d'un nouveau bus scolaire de 9 places en remplacement de celui utilisé actuellement pour des raisons de flexibilité du personnel et de baisse des coûts de fonctionnement de ce matériel, Madame le maire propose de vendre l'ancien bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour

- Décide de vendre l'ancien bus scolaire (Master Renault – 16pl)
- Autorise Mme la Maire à retenir l'offre la mieux disante
- Autorise Mme le maire à encaisser la somme et à procéder aux écritures comptables nécessaires et correspondantes à cette vente.

2 – Travaux

2-1 – Route des Acles

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de l'épisode orageux qui s'est produit le soir et la nuit du 16 au 17 juin 2021, la piste d'accès au hameau des Acles a une nouvelle fois été coupée.

Un courrier à l'attention de Mmes la Préfète et Sous-Préfète a été adressé afin de les interpeller sur la situation précaire de notre village au regard de ces évènements climatiques et plus particulièrement Plampinet.

Toutefois, des travaux d'urgence sont à envisager pour rétablir la liaison entre Plampinet et le hameau des Acles.

Trois devis ont été établis pour réaliser ces travaux :

- L'entreprise Vachet Bernard pour un montant de 12 800€HT soit 15 360€TTC ;
- L'entreprise Giraud Jacky avec 2 propositions
 - o pour une intervention de base pour un montant de 6300€ HT soit 7560€ TTC.
 - o ou une intervention plus lourde pour un montant de 8700€ HT soit 10 440€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour et 1 Abstention (Martin RAVARY pour travaux inadaptés)

- autorise Mme le Maire :
 - à convoquer et demander aux deux entrepreneurs les moyens en matériels prévus, leurs dates d'interventions, et les techniques de stabilisation des remblaiements et enrochements prévus dans leurs devis,
 - à la suite de ces entretiens, à retenir la proposition la mieux adaptée pour réaliser ces travaux d'urgence.
- Autorise Mme le maire à faire des demandes de subventions auprès de la Région, du Département et de la communauté de communes du Briançonnais pour participer financièrement à ces travaux.
- Autorise Mme le Maire à faire, auprès des partenaires financiers sollicités, les demandes de commencement anticipées de travaux correspondantes à ces travaux d'urgence.
- Autorise Mme le Maire à se rapprocher du RTM pour lancer l'étude sur la protection de Plampinet inscrite à la programmation budgétaire 2021liée au fonds Barnier de la Direction départementale des territoires pour un montant de 37 500€.

- Autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la DDT pour un montant de 15 000€ et la communauté de communes pour un montant de 15 000€.

3 – Foncier

3-1 – location terrain David Roux

M. Henry Pierre Roux, ayant un intérêt dans cette délibération, ne prend part au vote et se retire.

Mme le maire donne lecture du mail reçu de Mme Karine GUILLEMOT.

Cette dernière est à la recherche de terrains pour faire manger ses ânes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,

Ajourne la délibération la question de mise à disposition de terrains devant été discutée plus largement avec l'ensemble des acteurs, vu les demandes récurrentes et les questions qu'elles engendrent notamment sur un plan juridique.

4 – Barrières automatiques

Mme le Maire demande à M. Hélas de présenter cette délibération.

Les barrières automatiques qui doivent être installées au départ du Chemin neuf et de l'entrée de Ville Haute ne le seront pas en raison d'un retard de livraison du matériel, indépendant de notre volonté.

Les délais doivent être précisés par le prestataire INEO. Toutefois, dans l'hypothèse d'un retard de pose, nous devons envisager l'embauche de personnel pour pallier ce retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix Pour, et 2 Abstentions (MM Blanc Roger et Georges POUCHOT ROUGE BLANC)

- Autorise Mme le Maire à procéder au recrutement de deux personnes sur la période du 12 juillet jusqu'à la date de mise en œuvre efficiente de la barrière automatique du chemin neuf (à minima jusqu'à fin juillet 2021), sur un contrat à durée déterminée pour un accroissement saisonnier d'activité en qualité d'adjoint technique Echelle C1 échelon 1 (IB 354 IM 332). Les heures supplémentaires étant récupérées, les congés payés étant calculés au 1/10 des sommes perçues.

Le conseil prend fin à 16 heures 03.

CHRETIEN Claudine	LE COZ Françoise	ROUX Henry-Pierre
HELAS Jean-Louis	BLANC Roger	CARAPLIS Jacques
CARRARA Julie	MONNET Gautier	NOVO Riccardo
POUCHOT ROUGE BLANC Georges	RAVARY Martin	